



COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE LA MUNICIPALITE

Fonctionnement

L'exercice 2019 prévoit des recettes totales pour Fr. 10'766'400.00, en hausse de Fr. 464'800.00 par rapport au budget 2018 et en baisse d'environ Fr. 911'000.00 par rapport aux comptes 2017 (cette diminution est principalement due à une estimation prudente des rentrées pour le dépôt des matériaux des Grands-Clos et de la Greffaz.

La mise en vigueur au 1^{er} janvier 2018 du nouveau règlement sur la gestion des déchets avec l'introduction de la taxe au sac nous fait tendre à l'autofinancement du service ; il conviendra de faire le bilan après 2 ans de fonctionnement.

Nos services d'eau potable et de traitement des eaux usées ne sont pas autofinancés. Cette situation est liée aux amortissements des importants investissements consentis dans ces domaines.

La refonte de nos règlements d'eau potable et d'eaux usées est en cours en collaboration avec les bureaux d'ingénieurs spécialisés afin de garantir l'autofinancement ; ces textes devraient être soumis à l'approbation de la population dans le courant de 2019.

Au chapitre de la fiscalité, nous pouvons relever une progression des recettes, en lien avec une activité économique favorable de manière générale et l'augmentation constante de la population.

En se basant sur l'évolution des dernières années, les recettes fiscales sur les personnes physiques (revenu et fortune) peuvent être budgétisées à la hausse (+ Fr. 160'000.00 par rapport aux comptes 2017) et supérieures en regard du budget 2018 (+ Fr. 300'000.00).

Cette tendance reste plus contrastée pour les recettes des personnes morales (- Fr. 66'000.00 par rapport aux comptes 2017) que nous estimons légèrement supérieures au budget 2018 (+ Fr. 87'000.00).

Les finances et impôts représentent le gros des revenus avec 69.8% du total; suivent la protection et l'aménagement de l'environnement (13.2%) et l'économie publique (11.2%).

En regard, les charges estimées à Fr. 9'741'800.00 sont en augmentation d'environ Fr. 611'000.00 par rapport au budget 2018. Cette variation est due à plusieurs augmentations réparties dans les différents dicastères. Les principales sont la croissance du nombre d'employés communaux à plein temps ainsi que les coûts des collaborations intercommunales et une participation au financement du Tour de Romandie.

Les charges de fonctionnement relevant du contrôle strictement communal sont maîtrisées. L'enseignement et la formation représentent toujours la 1^{ère} source de dépenses de fonctionnement (19%); suivent la protection et l'aménagement de l'environnement (services autofinancés y compris) avec 16.9% et le trafic (13.8%).

La marge d'autofinancement s'élève donc à Fr. 1'024'600.00, en légère diminution de Fr. 146'500.00 par rapport au budget 2018, et conforme à notre objectif de marge d'autofinancement annuelle de minimum 1 million de francs. A titre de comparaison, une marge d'autofinancement de Fr. 1'171'100.00 était inscrite au budget 2018 alors que le montant de Fr. 2'661'605.35 ressortait des comptes 2017.

Les amortissements comptables ordinaires s'élèvent à Fr. 2'562'000.00. Ils représentent un minimum de 10% du patrimoine administratif comme la loi l'exige. S'ajoutent à ce montant des amortissements extraordinaires de Fr. 439'000.00.

Si l'on retranche les amortissements précités de la marge d'autofinancement prévisible, le budget sous revue présente une perte de Fr. 1'976'400.00 pour l'exercice 2019, par rapport à une perte de Fr. 1'857'900.00 inscrite au budget 2018 et au bénéfice de Fr. 510'336.95 ressortant des comptes 2017. Cette perte diminuera d'autant notre fortune qui devrait s'établir aux environs de 11 millions de francs.

Investissements

Le budget 2018 laisse apparaître une somme d'investissements nets de Fr. 4'945'000.00 (Fr. 4'784'000.00 prévus au budget 2018 et Fr. 1'484'268.40 aux comptes 2017); il met l'accent sur la protection de l'environnement pour plus de 2.9 millions ; nous profitons notamment de synergies avec le projet de turbinage de



Commune de Vionnaz Budgets 2019 de la Municipalité et de la Bourgeoisie

l'Avançon, ainsi qu'avec le Service cantonal de la mobilité, pour renouveler et améliorer les réseaux d'eau potable et d'eaux usées et également poursuivre la mise en place du séparatif pour les eaux de surface.

Parmi les investissements les plus importants, nous relevons notamment :

Un montant de Fr. 955'000.00 devrait être engagé pour le goudronnage de diverses routes cantonales ou communales, à savoir la route du Simplon, en collaboration avec le Canton, pour Fr. 255'000.00 nets, divers tronçons en lien avec le turbinage de l'Avançon (la route de Rasse Vieille notamment) pour Fr. 250'000.00, la route du canal Stockalper direction Muraz pour Fr. 50'000.00 ainsi que la route à l'intérieur du village de Mayen pour Fr. 285'000.00.

La mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets est toujours en réflexion, avec une première étape de réalisation prévue sur 2019 pour Fr. 120'000.00, en complément de l'étude sur l'adaptation de la déchetterie des Rotzas pour Fr. 40'000.00 et la création d'un columbarium supplémentaire à Vionnaz pour Fr. 55'000.00.

Au chapitre de l'économie publique sont notamment prévus Fr. 50'000.00 pour les frais d'études pour l'aménagement de la zone industrielle des Grands-Clos et Fr. 40'000.00 pour le solde de l'aménagement du futur dépôt des matériaux de la Greffaz.

Concernant les bâtiments communaux, nous pouvons relever la première phase de la transformation de la Maison de commune pour Fr. 770'000.00, sous réserve d'acceptation par l'Assemblée primaire du crédit d'engagement. La réfection du local du feu de Torgon est également prévue pour Fr. 80'000.00.

La sécurisation du secteur de la Cheurgne devra également être entreprise pour un total net de Fr. 300'000.00 en lien avec les eaux de ruissellement et des cours d'eau.

L'insuffisance de financement des investissements (investissements nets plus élevés que la marge d'autofinancement) devrait s'élever à Fr. 3'920'400.00 (en comparaison à Fr. 3'612'900.00 au budget 2018 alors qu'un excédent de financement de Fr. 1'177'336.95 ressortait des comptes 2017). Par conséquent, nous serons contraints de recourir à l'emprunt afin de financer ces projets. Il convient de rappeler que ceci ne constitue pas un handicap pour les finances communales, puisque malgré cette insuffisance de financement, la dette par habitant serait de l'ordre de Fr. 2'006.00 alors que les critères émis par le Canton qualifient une dette de Fr. 3'000.00 par habitant comme un endettement faible.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE LA BOURGEOISIE

L'exercice 2019 prévoit dans les comptes de fonctionnement des recettes totales pour Fr. 79'300.00 et des charges estimées à Fr. 121'400.00, d'où un excédent de dépenses de fonctionnement de Fr. 42'100.00.

Il convient de rappeler que divers montants sont mis en réserve pour certaines dépenses (par exemple l'entretien des routes forestières et d'alpages et les dégâts dus aux intempéries) sans qu'ils ne soient forcément engagés durant l'année.

Ce budget ne prévoit pas de dépenses de fonctionnement particulières hormis celles généralement prévues pour l'entretien des chalets et routes d'alpage.

Par contre un investissement important est prévu sur les routes d'alpages en lien avec le projet global de réfection des chemins agricoles de plaine et de montagne. Le montant net d'investissements à charge de la Bourgeoisie pour 2019 sera de Fr. 54'500.00.

Après amortissements de Fr. 10'500.00, l'exercice 2019 de la Bourgeoisie devrait faire ressortir une perte de Fr. 52'600.00.

Le Conseil Communal ainsi que la Commission Finances, Infrastructures et Energies renouvelables recommandent aux citoyennes et citoyens d'accepter les budgets 2019 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.

LE CONSEIL COMMUNAL